Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_16-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 15 décembre 2025

Le quinze décembre 2025, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. BERTHE Thomas, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL BIZIEN Déborah, Adjoints, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. MONFORT Charles, Mme LE HOUEROU Annie, Mme VAROQUIER Lydie, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LEROY Charline respectivement représentés par Mme MANCASSOLA Chantal, M. Philippe LE GOFF, Mme CORBEL Peggy, Mme BRISSONNEAU Alix, M. AATACH Houssain et M. GOUDALLIER Benoît.

Absent excusé : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2025-12-16-DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Rapporteur : Houssain Aatach.

En vertu de l'article L 3132-26 du code du travail, dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 dimanches par année civile.
La liste de ces dimanches doit être fixée par arrêté du maire avant le 31 décembre pour l'année suivante mais peut être modifiée au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
L'association des commerçants a été sollicitée et a informé de son souhait d'avoir pour l'année 2026 5 dimanches, à savoir le premier dimanche des soldes d'hiver et les 4 dimanches du mois de décembre 2026, soit les 6, 13, 20 et 27 décembre.
Il a été procédé à la consultation des organisations syndicales.
A noter que l'avis de Guingamp Paimpol Agglomération n'est pas requis dès lors que le nombre n'excède pas 5 dimanches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par **27** voix **POUR** *(Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Thomas BERTHE, Marie-Agnès POGAM-PIRIOU, Benoît GOUDALLIER, Peggy CORBEL, Houssain AATACH, Déborah LE GALL BIZIEN, Charles MONFORT, Guy KERHERVE, Evelyne ZIEGLER, Philippe STEPHAN, Annie LE HOUEROU, Isabelle TISSIER, Alix BRISSONNEAU, Armelle LE BLEIZ, Myriam SANZ, Lydie VAROQUIER, Anne DUCLOS, Yoan LE BARS, Sébastien BONBONNY, Sandy COZIC, Tugdual LE LAY, Jean François ANTOINE, Charline LEROY, Christine LALANDE, Roger HERVE)*

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_16-DE

Et **1 Abstention** *(M. Gaël ROBLIN)*

EMET un avis favorable à la proposition du maire d'accorder 5 dérogations au repos dominical pour l'année 2026 aux dates indiquées ci-dessus.

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)